

RÈGLEMENT N° 2022-530

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2021-473 (PROJET PILOTE CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL) – NÉCESSITÉ D'UN PERMIS

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 25 mai 2021 adoptait son règlement n° 2021-473 intitulé « Projet pilote concernant la garde de poules pondeuses comme usage complémentaire à l'usage résidentiel »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement afin de préciser une disposition du règlement relative à la nécessité d'obtenir un permis;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Mélissa Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2021-473 intitulé « Projet pilote concernant la garde de poules pondeuses comme usage complémentaire à l'usage résidentiel ».
3. L'article 7 du règlement n° 2021-473 concernant le permis est modifié afin d'être remplacé par le texte suivant :

« La garde de poules, ainsi que toute construction, transformation, érection, édification ou modification d'un abri de poule, poulailler ou volière sont prohibés sans l'obtention d'un permis.

Pendant la durée du projet pilote, la Ville délivrera des permis jusqu'à concurrence de trente (30) permis actifs.

Les citoyens intéressés à obtenir un permis pourront déposer une demande de permis complète auprès du fonctionnaire désigné, selon le principe du premier arrivé, premier servi. »

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 novembre 2022
 - **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 14 novembre 2022
 - **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 28 novembre 2022
 - **AVIS PUBLIC DONNÉ** le 7 décembre 2022
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 7 décembre 2022

(signé) Steve Beaupré, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière